

À l'attention des rédacteurs des chroniques affaires et finance:
SWEF LP effectue sa première distribution aux porteurs de parts

TORONTO, le 16 janv. /CNW/ - SWEF LP (anciennement, SkyPower Wind Energy Fund LP) (la "société en commandite") a annoncé aujourd'hui qu'elle a versé aux porteurs de parts la première distribution du produit de la vente par Terrawinds Resources Corp. ("Terrawinds") du projet éolien Terrawinds (la "vente d'actifs") à SkyPower Corp. Cette première distribution, d'un montant d'environ 5,28 \$ par part, totalise 40 750 014 \$. Chaque porteur de parts recevra un chèque par la poste dans les prochains jours ou alors son courtier recevra les fonds qu'il déposera dans le compte du porteur de parts.

La société en commandite pourrait effectuer d'autres distributions, conformément à ce qui est décrit dans la circulaire d'information de la direction datée du 29 novembre 2007 (la "circulaire"). On peut consulter la circulaire sur le site www.sweflp.com.

Site Web de la société en commandite

La nouvelle adresse du site Web de la société en commandite est www.sweflp.com. Ce site contient des renseignements importants pour les porteurs de parts et leurs conseillers, notamment des exemplaires des documents destinés aux porteurs de parts et des communiqués récents de la société en commandite. Les porteurs de parts peuvent trouver des réponses à leurs questions sur le site Web ou adresser toute demande particulière à [judsonmartin\(at\)sweflp.com](mailto:judsonmartin(at)sweflp.com).

Changements au conseil d'administration

En date du 4 janvier 2008, Barry Reiter et André Bourbeau ont démissionné des conseils d'administration de Terrawinds et de SWEF GP Inc., commandité de SWEF LP.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des "énoncés prospectifs" au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario). De tels énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs inconnus. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué traduisent les attentes de SWEF LP en date du 16 janvier 2008 et ils peuvent être modifiés après cette date. SWEF LP n'a toutefois ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si la loi l'exige. Les porteurs de parts devraient savoir que les futures distributions pourraient ne pas être effectuées si les liquidités ne sont pas disponibles en raison de dépenses imprévues ou de réclamations au compte de garantie bloqué établi à la conclusion de la vente d'actifs, conformément à ce qui est décrit dans la circulaire.